



DECLARATION COMMUNE CTM Jeunesse et Sports du 25 janvier 2022

Mesdames et Messieurs,

Il est encore temps de formuler des vœux. Alors souhaitons-nous d'être en bonne santé, d'être en bonne condition et de nous épanouir dans notre travail, avec le sens du service public pour une éducation tout au long de la vie.

Passée cette introduction sommaire de circonstance, passons maintenant au plat de résistance. Le 14 janvier de l'an passé nous nous étions retrouvés autour de cette table déjà. Nous partagions nos points de vue, nos doutes, nos espoirs, nos mandats. Il s'agissait d'une réorganisation de l'Etat dans un calendrier délicat. Les différents sujets avaient été posés, plusieurs principes avaient été actés.

Certains se réjouissaient de perspectives nouvelles, d'autres émettaient plus que des réserves.

Notre année a été rythmée par des groupes de travail à foison, des CTM Jeunesse et Sports nouvelle génération, quelques rencontres avec les cabinets, quelques échanges avec les ministres, des désaccords profonds sur le SNU, de rares négociations fructueuses, parfois moins heureuses...

Des engagements réciproques et des quiproquos. Des dialogues de sourds et des virages serrés. Des incompréhensions et des tentatives malheureuses. Pour quel résultat ?

Aujourd'hui, après un an d'essai, que pouvons-nous dire et constater ?

Le politique est systématiquement absent des CTM Jeunesse et Sports.

Pourtant, les questions que nous posons sont simples !

Monsieur le Ministre de l'Education, de la Jeunesse et des Sports,
Madame la Ministre déléguée aux Sports,
Madame la Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et à l'Engagement,

Voulez-vous que les agents Jeunesse et Sports que nous représentons restent sur des missions d'intervention et de développement au sein de la société civile, auprès des associations, des collectivités locales, au service des jeunes mais aussi de toutes les populations sur l'ensemble des territoires français ? Ou avez-vous décidé de notre extinction ?

Voulez-vous définitivement faire disparaître ce qui constitue le socle de vos ministères, les corps spécifiques « jeunesse et sports » (professeurs de sport, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, conseillers technique et pédagogique supérieur, inspecteurs de la jeunesse et des sports). Les remplacer par d'autres fonctionnaires ou contractuels ?
Ou défendez-vous avec force la justification de la singularité de leur métier et la pertinence de leur existence pour mener les politiques publiques dont vous avez la charge ?

Voulez-vous conforter la double dimension inhérente à nos missions : développement et régaliens ?



Confirmez-vous votre souhait de réduire notre réalité à celle d'une adéquation missions-moyens interprétée par un cabinet privé de la finance internationale ?

Souhaitez-vous encore dialoguer avec les représentants des personnels qui restent attachés à leurs métiers et à leurs missions alors que tout porte à croire qu'il en est fini de leur histoire ?

Mesdames et Monsieur le Ministre, votre absence en instance est remarquable. Est-ce un choix de votre part ou est-ce ainsi que le dialogue social s'est transformé pour rentrer dans les logiques d'une gestion froide et lointaine ?

Mesdames et Monsieur le Ministre, comptez-vous encore sur vos administrations centrales dites « métiers » et leur laissez-vous des marges de manœuvre pour être à l'écoute des représentants du personnel et du terrain, animer les réseaux JES ?

Que de questions ! Et quelles résolutions ?

De notre côté, nous osons croire à la possibilité de faire évoluer plusieurs sujets.

Vous les connaissez.

Mais avant de se projeter sur 2022, que retenir de 2021 ?

En négatif :

1. Absence du politique en CTMJS, et donc impossibilité de discuter des politiques publiques et de leur mise en oeuvre
2. Absence de compte-rendus des CTMJS, ce qui ne permet pas de prendre acte des décisions
3. Lenteur de publication de textes importants comme la circulaire « temps de travail-astreintes » (validé unanimement en CTM le 13/07/2021, seul l'arrêté aménagement temps de travail a été publié au JO du 20/01/2022, soit plus de 6 mois après...)
4. Malgré vos efforts, au niveau du secrétariat général et de la DGRH, encore beaucoup de différences et de décalages en matière de GRH, de logistique, dans plusieurs régions académiques, académies, DSSEN, en centrale ou EPLF
5. Effectifs JS non saturés
6. Formation Statutaire et Formation Initiale en souffrance

dans un contexte où la loi TFP handicape tout le travail des représentants des personnels :

7. Avancement de grade : absence d'informations pour les agents non promus :
 - pour tous les avancements de grade : aucune information transmise aux agents sur le résultat des promotions sauf pour les IJS
 - pour la hors classe : quel est leur classement au regard du barème et de la situation du dernier promu au barème (EX : total points ou échelon détenu) ?
 - pour la classe exceptionnelle : leur dossier était il recevable (éligibilité vivier 1 et/ou vivier 2) ? Combien d'agents étaient éligibles par rapport au nombre de promotions possibles ?
 - dossier de l'accès à la classe exceptionnelle des CTPS non ouvert
 - Bonifications d'ancienneté : résultats non publiés et critères de départage des ex-aequos non communiqués



8. Règlements intérieurs non discutés

9. Dérive du SNU qui vampirise crédits, moyens humains et énergie avec des résultats fort discutables. Et que dire de la façon dont les encadrants SNU ont été, et vont encore être, traités ?

10. Décalage et incompréhension entre les directions métiers et le politique. Méconnaissance totale des métiers des JS

11. Académies et rectorats qui se permettent de dégrader les personnels administratifs dans des groupes de fonction inférieurs ne respectant pas le référentiel interministériel indiquant leur classification ; modification autoritaire de leur fiche de poste.

12. Perte de nombreuses prestations d'action sociale du fait d'une discrimination de la DGAEP sur l'enveloppe d'action sociale attribuée au MENJS bien inférieure à celle des autres ministères. L'engagement numéro 5 du Grenelle d'augmenter significativement le budget d'action sociale est bien loin d'être honoré.

13. Dégradation consécutive des conditions d'exercice des services JES, surcharge de travail, souffrance au travail des personnels, souhait de la part d'agents de quitter leurs postes alors qu'ils sont attachés à leur métier au sein du service public éducatif

En positif :

1. Des opérations de mouvement annuelles, calées sur le calendrier scolaire, remises en place pour les IJS et PTP, mais dans l'opacité du fait de la Loi TFP.
2. La réouverture des concours de professeur de sport, mais avec un nombre de postes très insuffisant
3. L'obtention d'une expertise HSCT indépendante

C'est tout !

2022 année d'élections. A tous les niveaux. Présidentielles, législatives, professionnelles...
Année de promesses ou année d'actions ?

2022 année COVID, pour la 3^{ème} fois. Cela altère les conditions de travail et de dialogue social.

2022 doit être l'année qui re-lance définitivement la dynamique Jeunesse et Sports.
Sinon ce sera celle de sa chute.

A deux ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris
Alors que les besoins éducatifs sont impérieux. Dans le système scolaire et en-dehors du système scolaire.

Alors que des idées nauséabondes menacent la démocratie et encouragent les phénomènes de rejet et de repli sur soi.

Ce ne sera pas faute d'avoir essayé de vous convaincre.
Désormais nous attendons des réponses et des actes.



Nous demandons l'ouverture d'un agenda nouveau coordonné par et avec les directions métiers et les cabinets.

Merci pour votre attention et vos réponses.